



Compte rendu de la réunion relative à la réforme des collèges

Le jeudi 19 mars de 18h à 20h15, au ministère de l'éducation nationale, ont été auditionnées les organisations syndicales représentatives des corps d'encadrement pédagogique : SNPDEN-UNSA & SGEN-CFDT pour les chefs d'établissement, SNIA-IPR UNSA et SIA pour les IA-IPR.

Monsieur le directeur adjoint du Cabinet, Bernard Lejeune et Madame la directrice de la DGESCO, Florence Robine, ont présenté les 3 fiches servant de support à la discussion ouverte le 17 mars avec les enseignants, et le 20 mars avec les parents d'élèves et les élus départementaux.

Cette nouvelle organisation est prévue opérationnelle à la rentrée 2016, afin de "mieux apprendre avec plus de confiance dans les enseignants, plus d'autonomie pédagogique, plus de capacité d'adaptation aux besoins divers des élèves" pour reprendre les propos de l'édito de Madame Najat Vallaud-Belkacem dans la brochure ministérielle.

Il convient de prendre en compte les liens entre la DGESCO, le Conseil Supérieur des Programmes - dont une parution est annoncée début avril - et l'IGEN, pour que dès le 10 avril, lors du CSE, une première mouture de ce qui sera arrêté pour septembre 2016 soit proposée à la CONSULTATION qui devrait s'achever d'ici la fin mai.

Notre adhésion se manifeste sur le fond : lien entre socle commun, évaluation -DNB-, refonte des programmes. Quatre novations sont à souligner :

- une nouvelle grille horaire réduit la charge des élèves à 25h30 par semaine dont trois heures d'accompagnement personnalisé en cycle 3, quatre heures pour le cycle 4 (5^e, 4^e,3^e) d'accompagnement personnalisé et d'EPI ;
- la globalisation en cycle 3 -6^e- des enseignements artistiques à 2 heures, et des enseignements scientifiques abondés de trois à quatre heures ;
- l'apparition d'enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) de trois heures annuelles pour les collégiens du cycle 4, avec des thèmes à redéfinir (expression malheureuse de "monde économique et professionnel") ou à interroger («langues et cultures de l'Antiquité" et enseignement du latin ou du grec). Est en suspens le nombre de thèmes qui pourrait, utilement, être réduit de 8 à 6 ou 7, ainsi que les possibilités de déroger à une règle de deux par an, de reprendre le même thème sur les trois années ... ;
- une réorganisation des LVE avec l'apparition de la LV2 en classe de 5^{ème} ; les volumes seraient à revoir pour passer des 5 heures prévues sous la forme de 3+2 à 6 heures sur l'une ou les trois années du cycle 4.

L'accompagnement des équipes pédagogiques et éducatives est présent dès la fiche 2. Roger KEIME est intervenu pour rappeler le rôle majeur qu'auront les IA-IPR pour faire réussir ce projet de transformation du collège, et ce de 4 façons :

- le travail de présentation en proximité des équipes pédagogiques des collèges : les IA IPR auront à informer ;
- la formation, en co-animation avec les Principaux, pour aider les établissements à organiser l'autonomie pédagogique ;
- la participation à la formation des cadres à la réforme du collège sous la forme de temps communs en académique ou en interacadémique ainsi qu'à la consultation dans les établissements ;
- l'intégration dans les inspections individuelles des nouveaux axes tels les EPI, l'accompagnement personnalisé, à partir de 2016.

CONCLUSION

Encore un nouveau chantier pour lequel notre expertise sera sollicitée par les Recteurs. Cette priorité de Madame la Ministre ne sera présente dans les collèges et dans les pratiques enseignantes des professeurs qu'avec notre implication. Nous ne manquerons pas de lui rappeler lors des prochaines échéances dès le 2 avril pour la nouvelle circulaire sur nos missions, et lors des rencontres de l'Agenda social pour des dimensions de revalorisation indiciaire et indemnitaire.

Le **conseil syndical extraordinaire de Lyon** des 26 & 27 mars inscrit la réforme des collèges à son ordre du jour avant de communiquer sur ce thème.

Roger Keime